



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-212

PUBLIÉ LE 18 MAI 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Occitanie / Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie

R76-2026-05-13-00004 - ARRETE n° 2026-2456 PROLONGATION fenêtres 2026 et annexe (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Occitanie

R76-2026-05-13-00004

ARRETE n° 2026-2456 PROLONGATION fenêtres
2026 et annexe

ARRETE ARS OC / 2026-2456

PORTANT MODIFICATION DU CALENDRIER DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS ET EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS POUR L'ANNEE 2026

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- VU** le Code de la santé publique, et notamment les articles L.1434-7 à 9, L. 6122-2, L. 6122-9 et R. 6122-25, R. 6122-26, R. 6122-29 à R. 6122-31, R. 6122-39, D. 6121-6 à D. 6121-10 ;
- VU** le Code de la santé publique, et notamment les articles R. 6122-23 et suivants, D. 1432-31, D. 1432-32, D.1432-38 et D. 1434-39, D. 6121-6 à D. 6121-10 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur François MENGIN-LECREULX en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2023-3161 du 6 juin 2023 portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé de l'Occitanie relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale, publié le 12 juin 2023 au Recueil des Actes Administratifs de la région Occitanie, ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2023-5215 du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption Projet Régional de Santé de troisième génération publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Occitanie en date du 31 octobre 2023 ;
- VU** l'arrêté ARS OC / 2025-7349 du 23 décembre 2025 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2026 ;
- VU** la décision n° 2026-2420 du 27 avril 2026 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Occitanie ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation et prévue par les articles R. 6122-25 et R. 6122-26 du Code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R. 6122-29 du Code de la santé publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et équipements matériels lourds ;

CONSIDERANT que l'arrêté susvisé fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2026 prévoit une période de dépôt du 16 mars au 18 mai 2026, pour les demandes d'autorisation d'activité de soins de **Chirurgie, Soins de Longue Durée, Médecine, Examen des caractéristiques génétiques, H.A.D., Psychiatrie et Radiologie diagnostique** ;

CONSIDERANT qu'en raison du volume de dossiers attendus et des difficultés rencontrées par les promoteurs pour compléter et déposer leurs demandes d'autorisation d'activité de soins, une prolongation de la période susmentionnée s'avère indispensable ;

CONSIDERANT par conséquent qu'il convient de modifier le calendrier fenêtre et ce faisant de prolonger la période de dépôt des demandes d'autorisation d'activité de soins jusqu'au lundi 1^{er} juin 2026 inclus ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : **La période de dépôt des demandes** d'autorisation d'activité de soins de « Chirurgie, Soins de Longue Durée, Médecine, Examen des caractéristiques génétiques, H.A.D., Psychiatrie et Radiologie diagnostique », initialement prévue du 16 mars 2026 au 18 mai 2026, **est prolongée jusqu'au lundi 1^{er} juin 2026 inclus.**

L'annexe de l'arrêté fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2026, est modifiée et remplacée par l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le reste des dispositions de l'arrêté ARS OC/2025-7349 en date du 23 décembre 2025 précité, demeure inchangé.

ARTICLE 3 : La Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

FAIT A MONTPELLIER, le mercredi 13 mai 2026

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie



Julie SENGER

Annexe arrêté fenêtres 2026

PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION SANITAIRE en Occitanie au titre de l'année 2026	ACTIVITES DE SOINS et EML
du 16/03/2026 au 01/06/2026	Chirurgie Soins de Longue Durée Médecine Examen des caractéristiques génétiques HAD psychiatrie radiologie diagnostique
du 01/10/2026 au 30/11/2026	Cardiologie interventionnelle Caisson hyperbare SMR radiothérapie